

Règlement intérieur pour les cours collectifs

(mis à jour le 7 septembre 2023)

Le présent règlement général concerne les cours collectifs proposés par l'association *Les Cinq Souffles* immatriculée sous le numéro SIRET 849 858 519 00010. Il a pour objet de définir les modalités d'inscription, de règlement, d'annulation et de fonctionnement des cours collectifs.

Toute participation à un cours et tout achat d'une cotisation annuelle ou d'un cours ponctuel implique l'acceptation du présent règlement général sans restriction ni réserve. L'association se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement général. Les modifications sont applicables sans délai et réputées acceptées par l'adhérent. Le règlement général à jour est tenu à disposition sur le site internet de l'association et il incombe aux adhérents de s'en informer régulièrement.

1. Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes à tous, adultes et adolescents à partir de 12 ans. Pour être admis en cours **l'adhésion** à l'association et une **inscription préalable** au(x) cours est nécessaire. Deux possibilités existent :

* inscription avec engagement à l'année: pour s'inscrire à un ou plusieurs cours hebdomadaires, il faut remettre à l'association un dossier complet comportant:

- la fiche d'inscription téléchargeable sur www.sandra-schmieder.com ou bien sur www.les-cinq-souffles.jimdosite.com, remplie et signée
- le règlement complet en espèces ou en chèque(s)

Le nombre de places sur chaque créneau de cours est limité en fonction des capacités des salles et les inscriptions se font dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

* participation aux cours sans engagement: on peut participer aux cours pendant la saison (hors vacances) en réglant l'adhésion et à chaque cours le tarif unitaire correspondant. Avant le cours, il faut s'assurer de la disponibilité d'une place auprès du professeur/animateur qui assure le cours et qui confirmera l'inscription au cours en fonction du nombre de places disponibles. Les places sont attribuées en priorité aux participants s'engageant à l'année.

Cours d'essai :

Pour les nouvelles personnes uniquement, il existe la possibilité de faire un cours d'essai. Si à l'issue de ce cours la personne décide de s'engager à l'année, alors le tarif de la cotisation annuelle est dû. Si la personne ne souhaite pas s'engager à l'issue du cours elle règlera le cours au tarif « cours d'essai » qui comprend le montant de l'adhésion. Ainsi, la personne sera adhérente et pourra participer durant toute la saison aux activités proposées par l'association y compris aux cours au tarif unitaire et en fonction des disponibilités.

Cours ponctuels, stages, soirées, sorties, ateliers et autres évènements ponctuels:

L'association peut proposer au cours de la saison 2023/2024 (du 1/9/23 au 31/8/24), des cours supplémentaires, ainsi que des évènements ponctuels comme des sorties, stages, voyages ou ateliers. Les cours supplémentaires sont ceux qui ne font pas parti des cotisations annuelles, par exemple pendant les vacances scolaires ou à des horaires différents des cours habituels. Les adhérents peuvent participer à ces évènements après

inscription et en s'acquittant du tarif de l'évènement. Les évènements sont ouverts à tous sous réserve d'adhésion à l'association. L'adhésion est valable pour une saison allant du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

Le contenu des cours, stages, ateliers... est défini par le professeur/animateur et une description des activités peut être donnée sur le site internet de l'association.

2. Tarifs pour la saison 2023/2024

Adhésion individuelle	10 €
Cotisation annuelle avec engagement	
Relaxation & Qi Gong 1 cours hebdomadaire	280 €
Relaxation & Qi Gong 2 cours hebdomadaires	460 €
Gym Santé, 25 séances en extérieur	220 €
Qi Gong des yeux, 15 séances/an	140 €
Relaxation & Qi Gong + Gym Santé	430 €
Relaxation & Qi Gong + Qi Gong des yeux	370 €
Qi Gong des yeux + Gym Santé	320 €
Relaxation & Qi Gong + Qi Gong des yeux + Gym Santé	520 €
Cours supplémentaire à l'unité	10 €
Cours ponctuels sans engagement	
1 cours d'essai, adhésion incluse	10 €
Cours à l'unité après l'essai	15 €

Les séances de méditation sont gratuits, mais l'adhésion est obligatoire.

La cotisation annuelle donne accès à un cours hebdomadaire sur **un créneau de cours fixe** au choix de l'adhérent et en fonction des places disponibles.

La cotisation annuelle de la saison 2023/2024 couvre la période du 11 septembre 2023 au 14 juin 2024, y compris le lundi de pentecôte, hors vacances scolaires, jours fériés, et le pont de l'ascension. Il est possible que les cours des 25-29 mars 2024 soient déplacés aux 22-26 avril 2024.

Si l'adhérent manque un cours celui-ci est perdu et ne donne en aucun cas lieu à un remboursement ou à une déduction. A titre exceptionnel, l'adhérent peut demander à rattraper un cours manqué sur un autre créneau horaire. Le professeur/animateur du cours fera au mieux pour accorder le rattrapage en fonction des places disponibles. Pour rendre cela possible, il est souhaitable que les absences prévues soient signalées à l'avance.

En cas de nécessité, l'association se réserve le droit d'annuler un cours, et proposera alors une date de rattrapage généralement au même créneau horaire et en dehors de la période couverte par la cotisation annuelle.

Il est possible de régler les cotisations annuelles par chèque en une ou trois fois. Le premier chèque sera encaissé lors de l'inscription puis les deux autres chèques seront encaissés début janvier 2024 et début avril 2024. Les cotisations annuelles ne sont pas remboursables, mais transférables à une autre personne. En cas d'impossibilité de poursuivre les cours pour une raison médicale, un remboursement pour la période restante de la saison ne peut avoir lieu que sur demande écrite à l'association et présentation d'un certificat médical. Le montant remboursé sera calculé au *pro rata* des séances restantes à compter du jour de la demande de remboursement.

3. Fonctionnement et responsabilités

Pour le bon déroulement des cours, il est demandé aux participants d'arriver quelques minutes avant le début du cours. Les portables doivent être mis en silencieux, pas en mode vibreur. Une tenue correcte et adaptée à l'activité est exigée. Il est demandé aux participants de respecter les locaux et équipements. Une assurance « responsabilité civile » doit être souscrite par les adhérents à titre personnel. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

Il est conseillé de signaler au professeur/animateur s'il existe des problèmes de santé, un accident récent ou une grossesse pour qu'il puisse vous indiquer d'éventuelles adaptations lors des cours. Les données personnelles récoltées par l'association servent uniquement aux besoins de l'association et du professeur/animateur pour l'organisation des cours ou pour l'envoi d'une newsletter, par exemple. Elles ne sont pas partagées avec des tiers et on peut se désinscrire de la newsletter à tout moment. Les données sont conservées pendant une durée de 3 ans puis seront détruites. Chaque adhérent a le droit de demander à l'association la destruction des données personnelles le concernant.